

Employeur

BULLETIN DE SALAIRE

Période: Février 2023

Ref
Employé

Code Nat

Matricule
N. SS

Emploi Apprenti
R5054 S.3.1 - Mécanicien maintenance atelier V4 0/1000

Intec 15/11/2022
Ancienneté 3 mois

Convention collective Automobile

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales	
Salaires de base (53 %)	151 67	5 9731		905 94		
Salaires brut				905 94		
Soorté						
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Dées					905 94	7 0000 63 42
Complémentaire - Incap. Inval. Dées					905 94	1 2300 11 14
Accidents du travail & mal. professionnelles	905 94	0 4100	3 71		905 94	1 3600 12 32
Retraites						
Sécurité Sociale plafonnée					905 94	8 5500 77 46
Sécurité Sociale déplafonnée					905 94	1 9000 17 21
Complémentaire Tranche 1					905 94	6 0100 54 45
Famille					905 94	3 4500 31 25
Assurances chômage					905 94	4 2000 38 05
Autres contributions dues par l'employeur						
Autres contributions dues par l'employeur					905 94	0 4160 3 77
Fonctionnements de cotisations employeur						- 289 08
Total des cotisations et contributions			3 71			19 99
Net à payer avant impôt sur le revenu				902 23		
dont exonération de la rétrocession liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	28 53					
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	0 00	0 0000	0 00			
Taux personnalisé						
Net payé				902 23		

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Cot. Global	Total verse	Allogements
mensuel	151 67		905 94	3 666 00	902 23	19 99	925 93	925 93	359 75
annuel	275 34		1 644 63	6 856 97	1 637 89	45 47	1 690 10	1 690 10	653 89
Conges N-1		Conges N							
congés		8 83							
congés		2 00							
congés		6 83							
							Net payé : 902.23 euros		
							Paiement le 28/02/2023 par Chèque		

Pour votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. Informations complémentaires: www.service-public.fr

Références à rappeler
numéro identifiant

ARMENTIERES, le 15 mars 2023

Votre contact en direct
@p@le-emploi.net

RELEVÉ DE SITUATION DU 28/02/2023

HC5P
PE49

PERIODE DU 01/02/2023 AU 28/02/2023 (28 jours)												
Février 2023	Allocations déjà versées						Allocations dues					
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi							7	452,06	23,80	28,21	7,00	393,05
allocation de retour à l'emploi formation							21	1356,18	71,40		21,84	1262,94
Allocations dues (1)											1655,99	

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 4)	(6) Sommes trop perçues
1655,99	0,00	0,00	0,00	1655,99	0,00

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 28,84 €, calculé sur la base d'un taux personnalisé de 1,70 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur www.pole-emploi.fr, dans la rubrique « Mes attestations ».

POLE EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE

POLE EMPLOI D'ARMENTIERES CS 84001 21 AV DE L EUROPE 59421 ARMENTIERES CEDEX

www.pole-emploi.fr - **3949** Service gratuit + prix appel

DU LUNDI AU JEUDI DE 08H30 A 12H45 ET LE VENDREDI DE 09H00 A 12H00. SUR RDV DU LUNDI AU JEUDI DE 12H45 A 16H30



santé
famille
retraite
services

Nord - Pas de Calais

CAPINGHEM, le 13 mars 2023

Exp: MSA 59-62 33 rue du Grand But à Capinghem Adresse postale : CS 36500 59716 Lille cedex 9

PRESTATIONS VIEILLESSE SALARIE
AGRICOLE

NATURE		Montant
INSCRIVEZ-VOUS A MON ESPACE PRIVE RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE VOTRE MSA ET LAISSEZ-VOUS GUIDER POUR SUIVRE EN TEMPS REEL LE PAIEMENT DE VOTRE RETRAITE CONSULTEZ CHAQUE MOIS VOTRE DECOMPTE RETRAITE ET RETROUVEZ VOS INFORMATIONS SUR LE PRELEVEMENT A LA SOURCE (MONTANT, TAUX) ET TOUTES LES RETENUES DETAILLEES (CSG, PARTICIPATIONS FORFAITAIRES...)		
13/03/2023	PERIODE DU 01/03/2023 PENSION DE VIEILLESSE AU 31/03/2023	1111,01
	TOTAL PRESTATIONS	1111,01
RETENUES	PRECOMPTE CASA	3,33
RETENUES	PRECOMPTE C.S.G.	73,32
RETENUES	PRECOMPTE R.D.S.	5,55
MONTANT NET		1028,81
MONTANT AVANT PRELEVEMENT A LA SOURCE		1 028,81
MONTANT NET IMPOSABLE	(a) :	1 064,36
TAUX PRELEVEMENT A LA SOURCE	(b) :	1,50%
MONTANT DU PRELEVEMENT A LA SOURCE	= (a) x (b) (1)	15,97
MONTANT A PAYER		1 012,84

*** Veuillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale ***

Payé par virement au Compte

Titulaire : #

Nous vous payons en euros

1 012,84

(1) Le montant du prelevement à la source et l'impôt sur le revenu a été calculé sur la base des éléments fournis par l'administration fiscale qui pourra procéder à une régularisation lors du calcul annuel.

Pour toute information, contactez l'administration fiscale sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (coût 0,00 euros/min + prix appel)

COLLEGE ROGER SALENGRO
140 rue Roger Salengro
59116 HOUPLINES
03 20 77 08 03

Année scolaire 2022/2023
1er trimestre
Constatation n° 1
date d'émission : 05/12/22

AVIS AUX FAMILLES

Extrait du titre collectif des ordres de recettes rendu exécutoire conformément aux articles R. 421-67 du code de l'éducation et L 252 A du Livre des Procédures Fiscales

Elève :
Classe : 3
N° national :

Qualité : DEMI-PENSIONNAIRE
DANS L'ETABLISSEMENT

Rubriques	Débit	Crédit	Observations
Demi-pension	156.35		Article R. 531-52 du code de l'éducation Délibération N°DE/2020/135 29-06-2020 Conseil Départemental Délibération N°1-1 du 28-11-2022 du Conseil d'administration
Remise d'ordre		2.95	Pas de cours
Remise d'ordre		2.95	2 septembre pas de cantine
A votre charge	150.45		

La somme de 150.45 euros est à verser avant le 16/12/22 soit :

- par chèque bancaire établi à l'ordre de : M l'agent comptable du collège Roger Salengro
- en espèces à la caisse de l'agence comptable - COLLEGE ROGER SALENGRO
- par virement au compte de l'établissement - COLLEGE ROGER SALENGRO

IBAN :

BIC :

mention du virement :

Informations des débiteurs

Pour tout renseignement :

- sur le calcul de la somme s'adresser au service gestionnaire de l'établissement COLLEGE ROGER SALENGRO
- sur les moyens et délais de règlement s'adresser à l'agence comptable - COLLEGE ROGER SALENGRO

Le RECOUVREMENT des titres exécutoires est poursuivi jusqu'à opposition devant la juridiction compétente (article R 421-68 alinéa 2 du code de l'éducation)

Toute CONTESTATION sur le bien fondé d'une créance de nature administrative doit être portée dans le délai de deux mois suivant sa notification devant la juridiction administrative compétente (décret 65-29 du 11/01/1965). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application

« Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Talon à joindre au règlement

5965 3 LILI Dû : 150.45 euros

R. A. F. 111

2

La Métropole Européenne de Lille organise le Service Public de l'eau potable et de l'assainissement sur votre commune. Le service de distribution de l'eau potable est confié à la société Eau de la Métropole de Lille S.A., sous la marque iléo.



CONTACTS

Par téléphone :

(appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
24h/24-7j/7 en cas d'urgence

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par internet :

Par courrier :
SERVICE CLIENT ILEO
TSA 30091
69905 LYON CEDEX 20

Accueil :
26, RUE VAN HENDE
59000 LILLE

Horaires d'ouverture :

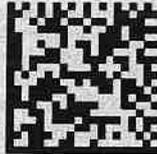
Le Lundi : 13h30 - 17h / 8h - 12h sur RDV
Le Mardi : 8h - 17h / 17h - 19h sur RDV
Le Mercredi et Jeudi : 8h - 12h / 13h30 - 17h
Le Vendredi : 8h - 12h / 13h30 - 16h

Le Service de l'Assainissement est assuré par :



Centre de contact
Unité territoriale de Tourcoing - Armentières
1, rue du Ballon - CS 50749
59034 LILLE Cedex
www.lille-metropole.fr

Faites un geste pour l'environnement, optez pour l'e-facture sur www.mel-ileo.fr ou sur simple appel



Votre paiement

Cette facture sera prélevée sur votre compte le : 13/12/2018
Compte dont les références sont mentionnées ci-dessous :

Nom de la banque : _____
Titulaire du compte : _____
BIC : _____
IBAN : _____
Réf. prélèvement (RUM) :
Réf. créancier (ICS) : _____

FACTURE du 28 novembre 2018 ESTIMÉE

Adresse desservie : _____

Votre n° de contrat : _____

Facture

Votre numéro de client : _____

Votre adresse Email : _____



D

FI

Votre facture simplifiée

Net à payer : **138,57 € TTC** prélevé le 13 décembre 2018
comprenant :

■ Production et distribution de l'eau	56,38 €
■ Collecte et/ou traitement des eaux usées	56,90 €
■ Organismes publics	25,29 €

Solde antérieur

0,00 €

(Voir détail au verso)



Votre consommation d'eau

Consommation facturée : **35 m³**

soit 35 000 litres d'eau

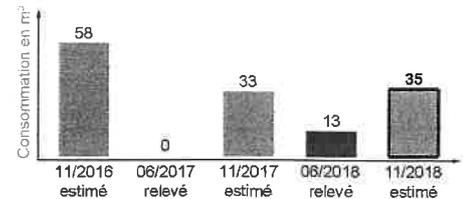
Période d'abonnement
décembre 2018 à mai 2019

Période de consommation
estimation juillet 2018 à décembre 2018

Prix par litre : 0.00389 € TTC
(hors abonnement)

Prochain relevé : juin 2019
Prochaine facture : juin 2019

Historique de votre consommation



Information client

ileo rappelle à l'ensemble de ses clients la nécessité de garantir l'accès au compteur d'eau afin de faciliter sa lecture par les releveurs.

Nous vous rappelons qu'à partir de votre Espace personnel sur l'agence en ligne www.mel-ileo.fr, vous avez la possibilité **24h/24, 7 jours/7** de :

- Contacter notre Service Clients
- Modifier vos données personnelles
- Visualiser et télécharger les duplicata de vos factures
- Consulter votre compte Client
- Effectuer le paiement de vos factures
- Suivre vos consommations
- Communiquer l'index du compteur d'eau
- Résilier votre abonnement

Pour y accéder,

- Inscrivez-vous dès à présent en vous munissant de votre facture ou
- Utilisez vos Identifiants déjà en votre possession

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien index	Nouvel index	Déterminé par	Date du relevé	Consommation par compteur	Volume consommé	Acompte à déduire	Volume facturé
	015 mm			Estimation					35 m ³

Voire facture détaillée

	Quantité ou Volume (m ³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
Production et distribution de l'eau					
Abonnement (Part iléo)	1	2,4500	2,45	5,50	
Consommation (Part iléo) du 08/06/18 au 30/06/18	5	1,0530	5,27	5,50	
Consommation (Part iléo) du 01/07/18 au 26/11/18	30	1,0522	31,56	5,50	
Consommation (Part MEL)	35	0,3252	11,38	5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	35	0,0794	2,78	5,50	
Sous-total H.T : production et distribution de l'eau			53,44		56,38
Collecte et/ou traitement des eaux usées					
Assainissement collectif (Part MEL) du 08/06/18 au 30/06/18	5	1,4628	7,31	10,00	
Assainissement collectif (Part MEL) du 01/07/18 au 26/11/18	30	1,4807	44,42	10,00	
Sous-total H.T : collecte et/ou traitement des eaux usées			51,73		56,90
Organismes publics					
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	35	0,3880	13,58	5,50	
Voies navigables de France - assainissement	35	0,0185	0,65	10,00	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	35	0,2660	9,31	10,00	
Sous-total H.T : organismes publics			23,54		25,29
Total général : 128,71 € HT			128,71		138,57
Montant HT 67,02 € TVA (5,5 %) : 3,69 €					
Montant HT 61,69 € TVA (10,0 %) : 6,17 €					
Solde antérieur					0,00
				Net à payer	138,57

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits. Tout retard de paiement expose à des pénalités : pour les professionnels, au moins égales à trois fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 12,07 € TTC ; pour les particuliers, une pénalité de 12,07 € TTC sera appliquée. Indépendamment de cette pénalité, peuvent s'ajouter les frais de commission de rejet de paiements impayés qui seraient facturés par les établissements bancaires au distributeur d'eau. La durée de conservation des factures est de 4 ans minimum.

Pour votre information



Distribution et service client

iléo, sous l'autorité de la Métropole Européenne de Lille, assure la distribution de l'eau ainsi que les relations avec les usagers.

Assainissement des eaux usées

La Métropole Européenne de Lille assure la collecte et la dépollution des eaux usées. Elle est responsable de la qualité des rejets au milieu naturel.

Organismes publics

Agence de l'eau - Etablissement public de l'État qui contribue à améliorer la gestion de l'eau, lutte contre sa pollution et protège les milieux aquatiques. Voies Navigables de France - Etablissement de l'État qui assure des missions liées à l'entretien et au développement des fleuves et rivières.

Autres prestations et services

En accord avec le Règlement du service Public de l'Eau, iléo est susceptible de facturer des services, prestations ou frais.

Voire paiement

Voire prélèvement Automatique

Comment faire pour...

- Communiquer un changement de vos coordonnées bancaires ?
- Nous signaler une opposition à un prélèvement automatique ?
- Suspendre le prélèvement automatique ?

Rendez-vous dans votre espace client sécurisé sur www.mel-iléo.fr ou contactez un conseiller clientèle par téléphone

Tout abonné ayant obtenu une aide pour le paiement de sa facture d'eau ou d'assainissement, de la part du fonds de solidarité pour le logement ou de son centre communal d'action sociale, au cours des douze derniers mois précédant la date limite de paiement d'une facture ayant généré des frais de rejet de paiement, doit en informer le service d'eau et lui transmettre une copie des éléments justificatifs afin d'obtenir l'exonération de ces frais.



facture / mobile

facture n°
émise le 25/06/2012



D 893441



29869

vos coordonnées :

n° client : 
n° de mobile :

pour nous joindre
toutes les solutions sur la page suivante

pour gérer votre abonnement
consultez votre espace client sur orange.fr

vos factures du mois de juin 2012

pour le

	montant € HT	montant € TTC
total de vos forfaits, abonnements et options	56,38	67,42
total facture	56,38	67,42

dont total TVA payée sur les débits (19,60% sur 56,38 €) = 11,04 €

les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut donc différer du montant TTC de votre facture

montant prélevé automatiquement le 06/07/2012
sur votre compte n°

67,42 €

Retrouvez le détail de votre facture sur les pages suivantes.

à savoir

Nouveau sur orange.fr : le service infos incidents vous informe de la disponibilité du réseau et des services mobile. Rendez-vous sur orange.fr>infos incidents.



Une facture électronique. Des dossiers bien classés. En choisissant la facture électronique, vous avez moins de papiers à ranger et vous vous simplifiez la vie. Facile pour vous, utile pour tous.

Inscrivez-vous à l'e-newsletter ! Toute l'actualité d'Orange est dans l'e-newsletter que vous recevez régulièrement dans votre boîte mail. Pour vous inscrire, rendez-vous sur : orange.fr>espace client>mon compte mobile>votre e-newsletter.

vos avantages Orange**Changez votre mobile au même prix qu'un nouveau client !**

Dès 2 ans d'ancienneté de votre téléphone Orange, bénéficiez, dans une large gamme, d'un mobile au même prix qu'un nouveau client sous réserve d'un réengagement 24 mois. Retrouvez votre solde de points et nos propositions sur orange.fr, rubrique espace client.

vos forfaits, abonnements et options

depuis votre résiliation jusqu'à la facturation

Les montants sont calculés au prorata temporis sur une base mensuelle de 30 jours

régularisation Forfait Origami Style 1h du 20/06/12 au 26/06/12	-6,83	-8,17
régularisation fidélité 24 mois du 20/06/12 au 26/06/12	1,17	1,40
résiliation Forfait Origami Style 1h du 20/06/12 au 26/04/13	74,87	89,54
résiliation fidélité 24 mois du 20/06/12 au 26/04/13	-12,83	-15,35
total	56,38	67,42
total facture	56,38	67,42

ce que vous avez consommé dans vos forfaits

période de facturation du 21/05 au 20/06

vos consommations dans votre forfait

en début de période vous aviez 1h

vous avez effectué 35 appel(s) voix d'une durée de 41min 15s



vos consommations dans vos autres forfaits

vous avez effectué 26 envoi(s) de MMS dans votre option SMS/MMS illimités

vous avez effectué 55 connexion(s) dans votre internet + TV d'un volume de 41 277 ko

vous avez effectué 2 appel(s) dans votre illimité partagé d'une durée de 56s

pour nous joindre

Orange.fr > espace client

Les rubriques essentielles pour gérer votre compte, suivre votre conso, consulter vos factures ou changer de mobile.

- > Identifiez-vous avec votre numéro de mobile et le mot de passe que vous recevrez par SMS lors de votre 1ère connexion à Orange.fr
- > Clients Open : identifiez-vous avec votre adresse mail et le mot de passe de messagerie présents sur votre courrier de bienvenue.

Le 740, votre service client automatisé

24h/7j, appel gratuit depuis votre mobile.

Depuis une ligne fixe, composez le 0 800 100 740 (appel gratuit).

Pour payer vos factures, débloquer votre mobile, gérer vos options...

Service clients

Lundi au samedi de 8h à 20h

- > 3970 : gratuit jusqu'à mise en relation avec un conseiller puis coût d'une communication locale depuis une ligne fixe Orange. Depuis un mobile orange, la communication est décomptée du forfait selon l'offre. Coût variable depuis autre opérateur.
- > 700 : depuis un mobile Orange, gratuit jusqu'à mise en relation avec un conseiller depuis notre réseau en France métropolitaine puis communication décomptée du forfait selon l'offre.

Pour nous écrire : Orange - service clients Mobile - 41965 BLOIS CEDEX 9 - (sauf envoi des règlements par chèque)

Info +

1 - Comment payer votre facture ?

Vous avez à votre disposition trois moyens simples pour le paiement de votre facture et la gestion de votre compte :

- Par prélèvement automatique, entièrement gratuit, simple et sans aucune formalité d'envoi. En cas de changement de compte bancaire, vous devez contacter immédiatement votre service clients.
- Par TIP, signez-le et joignez un RIB ou un RIP.
- Par chèque, vous devez retourner le TIP non signé avec le chèque à l'adresse indiquée sur celui-ci.

2 - Le titulaire d'un abonnement reste le seul responsable vis-à-vis d'Orange France de l'usage qui peut être fait de sa ligne. En cas de litige, vous restez redevable du montant de votre facture. Néanmoins, vous disposez d'un an à compter de la date de votre paiement pour en contester le montant.

3 - Tout défaut de règlement pourra donner lieu à l'inscription des informations nominatives vous concernant dans le fichier des impayés géré par le GIE PREVENTEL.

4 - Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, vous pouvez demander une fiche tarifaire à votre service clients ou dans le point de vente le plus proche, ou vous pouvez les consulter sur le site www.orange.fr

Le tarif du service client depuis un fixe correspond au tarif du service facturé depuis une ligne fixe Orange. Si l'appel est passé depuis une ligne d'un autre opérateur, consultez ses tarifs.

5 - Le numéro d'identification de la T.V.A est FR 56 428 706 097.

6 - Orange ne pratique pas l'escompte en cas de paiement anticipé.

7 - Conformément à l'arrêté du 1er février 2002 relatif aux factures de services téléphoniques, vous avez la possibilité de demander, gratuitement, à votre service clients le détail de vos communications sur 4 mois consécutifs.





NOUS CONTACTER

N° client :
identifiant internet :

Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

09 69 32 15 15

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675059 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

Titulaire du contrat

Votre contrat

N° de client :
N° de compte :
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

• Point de livraison (PDL) :
N° 01 168 017 270 774

Votre compte bancaire

Titulaire du compte :

Compte à débiter :



Votre nouveau calendrier de paiement

Bonjour,

Voici votre nouveau calendrier de paiement établi sur la base de votre consommation de l'année dernière.

Retrouvez toutes les informations concernant votre mensualisation dans le tableau suivant.



Votre nouveau calendrier de paiement

Prélèvement	Montant TTC
Le 03/06/2020	154,91 €
Le 06/07/2020	154,91 €
Le 03/08/2020	154,91 €
Le 03/09/2020	154,91 €
Le 05/10/2020	154,91 €
Le 03/11/2020	154,91 €
Le 04/12/2020	154,91 €
Le 04/01/2021	154,91 €
Le 03/02/2021	154,91 €
Le 08/03/2021	154,91 €
Le 06/04/2021	154,91 €

Prélèvement de régularisation vers le 04/05/2021

Montant total TTC 1 704,01 €

NB : Ces montants ne tiennent pas compte des éventuels services souscrits

Mieux comprendre ma mensualisation

- Ce calendrier de paiement a été défini pour la période du 09/05/2020 au 08/05/2021
- Vos consommations peuvent varier en fonction du nombre d'appareils utilisés, de la manière dont vous les utilisez et du climat.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez plus de précisions.
Et pour vous simplifier la vie, venez découvrir à tout moment sur notre site notre actualité, des réponses à vos questions, sans oublier le suivi de votre contrat.

A bientôt,

Votre Conseiller EDF





Les étapes clés de la mensualisation

Etape 1 : souscription et premier calendrier de paiement

A partir des informations que vous nous communiquez (superficie de votre logement, mode de chauffage, équipements électriques...) nous évaluons votre consommation pour l'année à venir et en déduisons le montant de vos mensualités. Vous recevez un calendrier de paiement reprenant toutes ces informations.

Etape 2 : ajustement des mensualités

Au cours de l'année, un relevé de votre compteur est réalisé. Si un écart de votre consommation est constaté, nous modifions le montant de vos mensualités à la hausse ou à la baisse.

Dans ce cas, vous recevez un courrier « Modification de votre calendrier de paiement ».

Etape 3 : facture de régularisation

Après la dernière mensualité, un relevé de compteur est de nouveau réalisé. Nous vous facturons la différence entre ce que vous avez réellement consommé et ce que vous avez déjà réglé. Un remboursement ou un prélèvement est alors réalisé sous quinzaine.

Vous recevez une facture de régularisation.

Etape 4 : reconduction de votre calendrier de paiement

La mensualisation est reconduite sauf demande contraire de votre part. Vous recevez un nouveau calendrier de paiement sur la base de vos consommations de l'année précédente.

**AVIS
D'ÉCHÉANCE
2020**

Mme
N° de sociétaire :

**Votre
synthèse**

Synthèse de vos contrats à la date du 24 janvier 2020

Cotisations annuelles TTC



VOS VÉHICULES

Dacia Duster n°

434,11 €

Citroen 2cv r

151,05 €



VOTRE HABITATION

Résidence principale de 8 pièces : (59)

581,92 €



VOTRE PRÉVOYANCE

Garantie Accident (Régime Prévoyance Familiale Accident)

82,83 €

Contribution solidarité victimes terrorisme infractions

11,80 €

Frais d'échéance

8,72 €

Total des cotisations pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 1270,43 €

Votre échéancier à compter du 1er avril

Si vous avez modifié vos contrats depuis le 24/01/2020, reportez-vous à votre nouvelle situation comptable.

Informations sur votre mandat de prélèvement SEPA

Nom du créancier : MACIF

Identifiant du créancier :

Référence Unique de Mandat :

Conformément à votre demande, vos cotisations seront prélevées sur le compte suivant :

Numéro du compte : FR76

Banque :

Titulaire du compte :

06 avril	2020	105,86 €
05 mai	2020	105,87 €
05 juin	2020	105,87 €
06 juillet	2020	105,87 €
05 août	2020	105,87 €
07 septembre	2020	105,87 €
05 octobre	2020	105,87 €
05 novembre	2020	105,87 €
07 décembre	2020	105,87 €
05 janvier	2021	105,87 €
05 février	2021	105,87 €
05 mars	2021	105,87 €

Nous vous invitons à rester attentif à l'approvisionnement de ce compte.
Merci de nous contacter si les informations ci-dessus sont inexactes.



Mme _____
N° de sociétaire : _____

DES QUESTIONS SUR VOTRE AVIS D'ECHEANCE ?

Qu'est-ce que la cotisation pour la « contribution solidarité victimes terrorisme infractions » ?
C'est une contribution obligatoire dont le montant est fixé chaque année par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Pourquoi une cotisation « catastrophes naturelles » et quelles franchises me seront appliquées ?
Cette garantie obligatoire a été instituée par la loi du 13/07/1982 pour couvrir les événements naturels d'ampleur exceptionnelle, reconnus par un arrêté interministériel.

Franchises légales minimales applicables aux biens non professionnels au 01/01/2020 (sous réserve d'arrêté modifiant les franchises légales et de l'existence d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles)	
Véhicule	Catastrophes naturelles : 380 €
Habitation	Catastrophes naturelles : 380 € - Sécheresse : 1520 €

Les frais d'échéance : à quoi ça sert ?
Ces frais sont destinés à couvrir des dépenses générées par l'appel de cotisation.

Les frais de fractionnement
Vous avez choisi de payer votre cotisation en 12 fois. Pour compenser ce règlement en différé, celle-ci est majorée de 2,2% (taux révisable annuellement). Le montant indiqué sur votre avis d'échéance en tient compte.



AUTRES INFORMATIONS

Reconduction et résiliation de votre (vos) contrat(s) souscrit(s) en dehors de toute activité professionnelle
Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Il prévoit que vous pouvez le résilier jusqu'au dernier jour de février. Toutefois, si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance, le cachet de La Poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre recommandée.
Pour les contrats d'assurance de dommages incluant une garantie de responsabilité civile automobile ou de responsabilité civile du locataire, vous pouvez, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat à tout moment, sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification par votre nouvel assureur.
Pour les autres contrats d'assurance de dommages : assurance multirisques habitation du propriétaire, du copropriétaire, assurance du propriétaire non occupant, du copropriétaire non occupant, vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat à tout moment, sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification de votre part, par lettre ou tout autre support durable.

Libre choix du réparateur
En cas de dommage causé à un véhicule terrestre à moteur et garanti par votre contrat d'assurance, vous pouvez choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir (article L. 211-5-1 du Code des assurances).

Données personnelles
Macif, responsable de traitements, pour la passation, la gestion, l'exécution des contrats d'assurance, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre la fraude, ce qui peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.
Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, le cas échéant de portabilité et de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès que vous pouvez exercer sur le site www.macif.fr depuis le formulaire d'exercice des droits ou par voie postale à :
Macif Direction Générale - Protection des Données Personnelles, 2 et 4 rue de Pied de Fond 79 037 Niort Cedex 9.
Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).
Toutes les précisions sur la protection de vos données sont accessibles dans la rubrique données personnelles sur notre site : www.macif.fr

Gestion des réclamations et modifications liées au mandat SEPA
Les demandes de modification et révocation du mandat ainsi que les réclamations relatives au prélèvement SEPA devront être adressées à Macif, Service Client Contrat, 79079 NIORT CEDEX 9.